

A scenic landscape photograph of a forested valley. In the foreground, there are lush green trees, including a large evergreen on the left and some deciduous trees with red flowers at the bottom. The middle ground features a dense forest of evergreens surrounding a calm lake. The background shows rolling hills and mountains covered in forest, under a clear blue sky.

Mémoire présenté par Lucille Méthé le 8 avril 2015

Dans le cadre de la consultation
sur la gestion des boisés à
Saint-Jean-sur-Richelieu

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
LES BOISÉS ET LEURS IMPACTS	
Appréciation des rencontres citoyennes.....	4
État actuel des boisés dans le Haut-Richelieu.....	4
Club de tir l’Acadie et développement domiciliaire	5
Évaluation des terrains à juste valeur	5
Règlement 509 – Les citoyens en position d’échec et mat	6
Manque de transparence du plan de conservation	7
Abolition de la taxe de 15 % aux promoteurs.....	8
Sondage d’opinion – Démarche à éliminer	8
Impact du déboisement sur notre santé	9
Situation mondiale.....	10
Le Canada fait piètre figure sur la scène internationale	11
EN CONCLUSION	11

Introduction

Depuis une décennie, la population est de plus en plus informée et préoccupée par la destruction des boisés pour faire place au développement domiciliaire. Les boisés ont un impact direct et majeur sur la qualité de vie et la santé des citoyens et la précarité actuelle de la couverture forestière à Saint-Jean-sur-Richelieu est inquiétante¹.

Malgré les règlements et lois municipales et provinciales en place pour protéger les boisés et les terres agricoles, nous assistons, par toutes sortes de truchements, à des modifications au schéma d'aménagement et de zonages qui permettent à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu d'empiéter sur ces espaces protégés.

Dans le cadre des présentes consultations pour décider de l'avenir de nos boisés et de la proposition de la ville à protéger 90% des boisés protégés de la zone urbaine, je souhaite soulever différents aspects pour expliquer que la proposition de la ville est nettement insuffisante pour les citoyens, autant du point de vue financier, environnemental que pour notre qualité de vie et notre santé.

¹ Géomont (2009), *Bilan des pertes de superficie forestière par municipalité en Montérégie*.

LES BOISÉS ET LEURS IMPACTS

Appréciation des rencontres citoyennes

Après avoir participé à deux des six rencontres citoyennes concernant les boisés d'intérêt, je dois féliciter la ville et les employés du service de l'urbanisme pour cette initiative de consultation citoyenne. Ces rencontres ont permis des échanges entre citoyens et d'en apprendre davantage sur l'état actuel, peu reluisant (ou alarmant), sur la superficie des boisés dans le Haut-Richelieu.

Toutefois, je continue de croire qu'une seule rencontre, sans obligation de s'inscrire, aurait favorisé une plus grande participation citoyenne et surtout aurait permis à tous les citoyens d'avoir la même information.

Malgré les explications fournies par Monsieur Castonguay concernant l'absence des élus municipaux à ces rencontres, j'estime que leur présence était indispensable compte tenu des nombreux débats qu'ont suscités les boisés depuis plusieurs années et de l'impact financier du plan de conservation.

Aussi, il est tout à fait inconcevable que la ville nous ait présenté l'impact financier sur le compte de taxe de l'acquisition de boisés pour les protéger **sans jamais aborder des moyens de conservation à faible coût, voire même nul**, pour la préservation de plusieurs boisés.

Un autre aspect complètement passé sous silence au cours des six rencontres citoyennes, le plus important à mon avis, **concerne les impacts du déboisement et de la destruction des milieux naturels sur notre santé et qualité de vie. Toutefois, la ville a corrigé le tir en fournissant ces informations lors de l'assemblée publique de consultation le 25 mars.**

Aussi, dans les documents remis lors des consultations, des données concernant un éventuel développement résidentiel de certains boisés indiquent **des revenus de taxation potentiels** sans aucune **donnée des coûts reliés à l'étalement urbain.**

Alors que l'orientation gouvernementale en matière de développement des villes est d'opter pour la densification et le développement en hauteur pour réduire les coûts et les impacts reliés à l'étalement urbain - comme c'est le cas du potentiel développement domiciliaire autour du Club de tir l'Acadie - il aurait été de mise de présenter des données économiques, sociales et environnementales concernant l'étalement urbain.

État actuel des boisés dans le Haut-Richelieu

Il faut savoir qu'actuellement dans le Haut-Richelieu, la surface des boisés se situe entre 6 % et 7 % du territoire de la ville, bien en dessous du 12 % établi dans les orientations gouvernementales² et

² Direction de l'aménagement et du développement local du ministère des Affaires municipales et des Régions, (2005) Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : La protection du territoire et des activités agricoles, Addenda au document complémentaire révisé.

de la cible de 17% à atteindre d'ici 2020 pour maintenir une bonne qualité de l'air et le maintien de la biodiversité d'un milieu. En 2009, nous étions à 7,1%³ alors que le Bois Douglas, celui des frères Mariste et une partie du boisé des Colibris ont été rasés depuis.

Club de tir l'Acadie et développement domiciliaire

Suite à des nombreuses plaintes de citoyens à proximité du Club de tir l'Acadie et aux tests sonores qui démontrent clairement que le bruit a atteint un niveau inacceptable, le propriétaire du Club de tir, Luc Ouimet, a proposé à la ville d'en construire un intérieur si la municipalité lui permettait de faire un développement résidentiel à proximité pour l'aider à défrayer le coût de cette structure.

Comment la ville a-t-elle pu accepter cette offre du propriétaire et entamer les démarches pour faire modifier le zonage dans le secteur Saint-Luc/ L'Acadie - sur lequel se trouvent 4 magnifiques boisés – afin de permettre un développement domiciliaire, et ce **avant même d'avoir les résultats de la présente consultation sur l'avenir des boisés**.

Si le champ de tir est trop bruyant, la ville n'a qu'à appliquer sa réglementation pour régler le problème sans rien céder en retour! Si un citoyen fait du bruit dans son quartier, est-ce que la ville va l'aider financièrement à insonoriser sa maison? Pourquoi ce traitement de faveur à Monsieur Ouimet?

Évaluation des terrains à juste valeur

On sait que qu'un changement de zonage pour permettre du développement résidentiel, commercial ou industriel a pour effet de faire grimper le prix des terrains de façon fulgurante à cause du potentiel de profit généré par un développement.

Le boisé # 44 en est un excellent exemple. Dans la fiche descriptive du boisé #44 remise par la ville lors des rencontres, on peut noter que l'évaluation de ce boisé dans le secteur l'Acadie, faisant potentiellement l'objet d'acquisition par la ville pour l'ajouter au plan de conservation, est passé de **0.295\$ le pied carré** selon le rôle d'évaluation 2013-2015 à **1,80\$**.

La valeur marchande de ce boisé de 28,70 hectares est passée de 911 326,47 \$ à 5 566 359,98\$ (valeur marchande selon la ville), une hausse de 4 655 033,51 \$, soit 6 fois la valeur au rôle 2012-2015. Or, comme le règlement 509 adopté par la MRC du Haut-Richelieu le 10 décembre 2014 pour permettre un développement résidentiel a été rejeté par le ministre Moreau du MAMOT, comment ce terrain a pu prendre autant de valeur? Après avoir questionné le conseil de ville à deux reprises au sujet de l'évaluation de ce terrain, la ville a décidé de ne pas s'en porter acquéreur pour l'inclure dans le plan de conservation. Notons que ce boisé est détenu par deux propriétaires privés, deux entreprises, dont les actionnaires sont Luc Ouimet et Jacques Rémillard.

³ Géomont (2009) Bilan des pertes de superficies forestières par municipalité en Montérégie. Données relatives à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Fait inusité, sur la fiche du boisé #44 produite par la ville et remise lors de la rencontre avec les organismes à l'automne 2014, la valeur marchande du terrain inscrite était de 5 566 359,98 \$, alors que dans celle distribuée lors des rencontres citoyennes, la valeur marchande inscrite était : 0,5\$ à 2,5 \$ par pied carré. Cette variation du prix au pied carré représente une valeur marchande variant de plusieurs millions de \$. **Pourquoi la ville tente de camoufler cette information aux citoyens, si ce n'est que pour éviter de choquer la population avec une hausse aussi démesurée.**

Ce n'est pas la première fois que des terrains sont acquis par la ville à des prix plus élevés que l'évaluation municipale pour les inclure dans le plan de conservation. Le 21 octobre 2013, la ville a payé 2 973 162 \$ à Luc Ouimet pour l'acquisition de 67 962,7 mètres carrés et le 5 novembre 2013 2,2 M\$ à Claude Roy pour l'acquisition de 51 770,3 mètres carrés, soit respectivement 4,06 \$ et 3,95 \$ le pied carré alors que l'évaluation au rôle foncier municipale était de 2,91 \$ le pied carré.

Cela représente des sommes de 841 276,06 \$ et de 548 0340,83 \$ plus élevées que l'évaluation municipale, versées respectivement à Messieurs Ouimet et Roy. **La ville a donc déboursé 1 389 616,89 \$ de plus que l'évaluation municipale** pour l'acquisition de ces deux terrains pour les inclure dans le plan de conservation.

À la lumière de ces informations, il y a lieu de se questionner si nous en avons pour notre argent avec les acquisitions de terrains faites par la ville dans le plan de conservation.

Règlement 509 – Les citoyens en position d'échec et mat

Malgré toutes les interventions et mobilisations citoyennes pour bloquer l'adoption du règlement 509, la ville et la MRC sont tout de même aller de l'avant pour permettre un développement domiciliaire et la perte de protection de quatre boisés dans le secteur touché par ce règlement.

Nous apprenions, le 26 février dernier, que Monsieur Moreau, ministre du MAMOT, rejetait le règlement 509 parce qu'il est non conforme aux orientations gouvernementales, plus spécifiquement à l'orientation 10 qui commande de consolider les périmètres urbains existants.

Notre enthousiasme face à la décision du ministre Moreau a été de courte durée puisque le maire, Michel Fecteau nous apprenais, lors de l'assemblée du conseil de ville du 2 mars 2015, qu'il entendait poursuivre les démarches pour l'adoption du règlement 509 et solliciter une rencontre avec le ministre Moreau.

La question fondamentale à se poser est **pourquoi les élus de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et ceux de la MRC du Haut-Richelieu sont allés de l'avant en vue de l'adoption du règlement 509, faisant ainsi grimper indûment la valeur de ces boisés appartenant à des propriétaires privés, sachant qu'une consultation sur l'avenir des boisés était en planification et que ces boisés étaient déjà protégés par le zonage actuel?**

En faisant passer la valeur du boisé #44 de 911 326.47\$ à 5 566 359,98\$, cette hausse de 4 655 033,51\$ risquait d'influencer la décision des citoyens à ne pas vouloir l'inclure dans le plan de conservation à cause du prix trop élevé pour son acquisition, et par conséquent, permettre un développement domiciliaire qui risque de compromettre l'intégralité d'un autre boisé à grande valeur écologique.

En contrepartie, si les citoyens souhaitent malgré tout conserver ce boisé et l'inclure dans le plan de conservation, la ville devra déboursier 4.6 M\$ de plus que l'évaluation municipale.

Ou encore, l'amalgame des ces deux scénarios, soit d'autoriser un développement domiciliaire à M. Ouimet pour lui permettre de réaliser des profits pour construire son Club de tir fermé, tout en incluant le boisé restant au plan de conservation, en versant à Messieurs Ouimet et Rémillard 1.80 \$ le pied carré au lieu de 0.29 \$ le pied carré.

En plus de faire perdre la protection de quatre grands boisés, par l'adoption du règlement 509, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la MRC du Haut-Richelieu ont mis la population en position d'échec et mat quant à la décision de conserver les boisés de ce secteur. Les citoyens perdaient sur toutes les facettes tandis que Luc Ouimet, président du Club de tir l'Acadie et l'un des propriétaires du boisé #44 gagne dans tous les scénarios.

Je tiens à souligner ici la décision de la mairesse de Saint-Georges-de-Clarenceville, Madame Renée Rouleau, d'avoir été la seule à voter contre le règlement 509 à la MRC du Haut-Richelieu parce qu'il était contraire aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

À la lumière de ces informations, il ne faut pas s'étonner qu'il existe un climat de méfiance et de suspicion entre la ville et les citoyens. Il est légitime de se questionner sur les intérêts que la ville veut défendre dans cette démarche.

Manque de transparence du plan de conservation

Un règlement d'emprunt de 30 M \$ adopté par la ville sert à financer l'acquisition de boisés pour les inclure dans le plan de conservation. La ville a jusqu'à maintenant déboursé 22 M\$ pour l'acquisition de terrains. Le remboursement de cette dette est payé principalement par l'ensemble des citoyens sur une période de 40 ans, à raison de 1,4 M\$ /an. Compte tenu de cette somme colossale que nous investissons, il m'apparaît essentiel **que les citoyens et les élus sachent exactement ce que contient ce plan de conservation** afin de savoir ce pourquoi nous payons, si nous en avons pour notre argent et pour corriger le tir s'il y a lieu.

Un document devrait nous être accessible et contenir les informations suivantes :

- L'inventaire des boisés protégés dans le plan de conservation
- L'évaluation et la désignation cadastrale des boisés achetés ou échangés et la date des achats ou échanges
- Les numéros d'adoption des résolutions du conseil de ville pour ces acquisitions
- Leur descriptif en termes de superficie, localisation, caractérisation
- Le prix d'acquisition
- Le nom des propriétaires visés par les achats ou échanges

- S'il s'agit d'un terrain cédé en compensation de la taxe spéciale équivalente à 15% de la valeur des sites à développer perçue aux promoteurs :
 - L'évaluation et désignation cadastrale du site à développer
 - L'évaluation et désignation cadastrale du terrain cédé en compensation
 - Les noms des promoteurs et propriétaires concernés
 - Coûts assumés par la ville reliés à ces compensations (Actes notariés, évaluation des terrains, frais judiciaires reliés aux différentes poursuites, etc.)
- Parmi l'inventaire des boisés protégés, y en a-t-il qui ont été déboisés partiellement ou totalement et pourquoi?

Ces informations sont primordiales pour alimenter notre réflexion dans le cadre de cette consultation et surtout pour éclairer nos élus dans le choix qu'ils auront à faire quant à la façon de conserver nos boisés.

Abolition de la taxe de 15 % aux promoteurs

Une taxe spéciale équivalente à 15% de la valeur des sites à développer est perçue aux promoteurs depuis 2009, sans que le projet de loi privé validant cette taxation n'ait été adopté. Cette taxe a pour effet de faire monter le prix des terrains de 15 % à Saint-Jean-sur-Richelieu puisque que les promoteurs refilent la facture aux acheteurs.

De plus, la ville fait face à une poursuite judiciaire d'un promoteur pour invalider le règlement créant cette réserve financière pour financer le plan de conservation. Il réclame à la ville un remboursement de 83 175 \$ qu'il a versé au fonds de conservation. Si ce promoteur avait gain de cause, de nombreuses poursuites seraient intentées par d'autres promoteurs exposant la ville à payer des frais judiciaires importants et le remboursement de sommes substantielles aux promoteurs.

Aussi, comme cette taxe de 15% peut être acquittée par des échanges de terrains entre la ville et les promoteurs, toutes ces transactions sont difficiles à suivre, autant pour les élus que pour les citoyens. C'est en plus un exercice délicat et ardu pour le fonctionnaire qui a à gérer ces échanges en estimant les superficies échangées et leurs valeurs marchandes. Il serait sans doute souhaitable que ces estimations soient validées par une ressource externe pour s'assurer que ces transactions sont faites à juste prix.

Aussi, on est en droit de se questionner à savoir si les échanges sont équitables. À cet effet, une plainte logée à l'UPAC et au MAMOT le 28 juin 2012 concernant un échange de terrains entre la ville et un promoteur est toujours sous enquête. Cet échange aurait favorisé le promoteur de 4,3 M \$. Aucune décision n'est encore rendue dans ce dossier à ce jour.

Autant dans un souci de transparence, d'équité que de prudence face à la décision qui sera rendue par la Cour, l'UPAC et le MAMOT, cette taxe de 15 % chargée aux promoteurs devrait être abolie sur le champ.

Sondage d'opinion – Démarche à éliminer

Dans le processus de consultation, la ville a prévu de réaliser un sondage, par le biais d'une firme privée, auprès d'un échantillonnage de 1 100 personnes.

Or, comme la préservation des boisés touchent des enjeux aussi variés que complexes, de consulter de façon aléatoire 1 100 personnes risquant d'avoir peu ou pas de connaissances des aspects économiques, sociaux et environnementaux reliés à la conservation des boisés, m'apparaît une démarche d'aucune valeur.

Pour cette raison et pour réaliser des économies, je suggère d'éliminer cette étape dans le processus de consultation.

En contrepartie, j'ose espérer que la ville tiendra compte de la pétition de plus de 5 000 signatures de citoyens qui souhaitent protéger l'ensemble des boisés, friches, parcs et golfs à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Impacts du déboisement sur notre santé

Ce volet n'a aucunement été abordé par la ville lors des rencontres. C'est à mon avis l'aspect le plus important, et de loin, dans les décisions qui seront prises pour la conservation des boisés de la ville.

Au début des rencontres, il n'y avait aucun contenu à ce sujet sur le site Internet des consultations de la ville. Après avoir questionné sur l'absence d'information concernant l'importance des boisés sur notre santé et qualité de vie lors de la première rencontre, la ville a ajouté sur son site Internet des informations pertinentes sur les bienfaits des écosystèmes et boisés⁴ mais n'en a jamais parlé lors des rencontres. Tous n'ont pas accès à Internet ou le temps de lire les informations sur le site.

⁴ « Les écosystèmes fournissent de nombreux bienfaits à l'Homme. C'est ce que l'on appelle les « services écologiques ». Il peut s'agir de la pollinisation de plantes à haute valeur commerciale par les abeilles ou tout simplement de la purification de l'air par les arbres. Tous les jours, nous profitons des services rendus par la nature tout à fait gratuitement.

Les boisés ne font pas qu'embellir notre paysage. Ils jouent plusieurs autres rôles essentiels. À titre d'exemple, ils régulent le climat, améliorent la qualité de l'air, fournissent l'approvisionnement en eau, diminuent les risques de crues et d'inondations, contrôlent l'érosion, exercent un contrôle biologique des nuisances et fournissent des habitats aux différentes espèces. Il s'agit de services écologiques contribuant à l'essor économique, social et écologique de la collectivité. (Fondation David Suzuki, 2013)

Les boisés contribuent également à la création des îlots de fraîcheur. Un arbre mature peut perdre par évapotranspiration un maximum de 450 litres d'eau en une journée. Cela rafraîchit autant l'atmosphère que cinq climatiseurs fonctionnant chacun pendant 20 heures consécutives. Les effets positifs peuvent être ressentis dans un rayon de 100 mètres. Un îlot de végétation d'une largeur de 50 à 100 mètres peut faire diminuer la température du quartier adjacent de 3,5 °C. La présence de végétation contribue à la réduction du stress et de la fatigue mentale. La beauté et les avantages inhérents à ces milieux encouragent la pratique d'activités physiques, ce qui améliore la qualité de vie des citoyens. (Nature Québec, 2013)

Plusieurs études, notamment celle de l'Institut national de santé publique en juillet 2009 et portant sur les *Mesures de lutte aux îlots de chaleur* démontrent clairement que le déboisement urbain et la densification des villes créent des îlots de chaleur et augmentent les émanations de CO₂, ce qui a un effet direct sur la qualité de l'air et provoquent divers problèmes de santé. Saint-Jean-sur-Richelieu fait partie des principales villes du Québec touchées par les îlots de chaleur, d'où l'importance de conserver nos boisés et s'affairer au reboisement.

D'occulter ces informations durant les rencontres citoyennes, c'est de priver les citoyens d'informations essentielles pour faire un choix éclairé quant à la destinée de nos boisés. Un tel manque de transparence incite plusieurs à se questionner sur l'impartialité de la ville dans ce processus de consultation.

Situation mondiale

Un ouvrage fort intéressant de *Lucie Pagé*⁵ - que je recommande - révèle des informations très intéressantes dans le cadre des présentes discussions sur les boisés d'intérêt.

D'abord, le phénomène des changements climatiques est un fait sur lequel 97 % des experts climatiques de la planète s'entendent. Ils sont d'avis qu'ils sont causés par l'être humain et que si nous ne renversons pas la situation, notre santé et survie en sont menacées.

En 1988, le **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat** (GIEC) a été créé pour évaluer, sans parti pris et de façon rigoureuse, les risques reliés aux changements climatiques et pour cerner les conséquences possibles de ces changements afin d'envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation.

Or, le GIEC a établi à 400 parties par million (ppm) le seuil critique d'émission de gaz carbonique (dioxyde de carbone -CO₂, principal gaz à effet de serre) pour éviter que la Terre ne se réchauffe de plus de 2,5 °C, **sans quoi les conséquences seraient catastrophiques**. Or, ce seuil a été atteint le 9 mai 2013 à l'observatoire volcanologique d'Hawaï.

Le seul moyen de se débarrasser du CO₂, c'est par les arbres et les océans. Les océans créent la moitié de l'oxygène de la planète mais le problème, c'est que les océans ont atteint leur limite d'absorption de CO₂ et sont en train de s'acidifier, entre autre à cause des rejets de phosphore venant des engrais agricoles et des déchets plastiques qui libèrent une large gamme de produits chimiques.

Les arbres captent l'eau de pluie et diminuent ainsi les besoins en infrastructures de drainage et le risque d'inondation. D'autre part, des études indiquent qu'une propriété située à proximité d'un milieu naturel peut voir sa valeur foncière s'accroître de 19 % à 35 % (Wolf, 2007). »

⁵ Pagé, Lucie (2014). *Demain il sera trop tard, mon fils*. Montréal, 333p.

Quant aux forêts, l'autre grand absorbeur de CO₂, elles sont le poumon de la planète et rejettent de l'oxygène dans l'air. À ce jour, on a détruit 80 % des forêts de la planète, essentiellement au cours des trente dernières années. Un poumon devenu très petit pour des activités tellement plus grandes.

Le résultat de tout cela est que la quantité tellement élevée de CO₂ dans l'atmosphère cause des changements climatiques et a fait fondre les trois quarts des glaces de l'Arctique en trente ans, ayant comme impact d'augmenter le niveau des mers et causant des inondations, sécheresses, cyclones, orages, tempêtes et ouragans dont l'intensité et la fréquence augmente d'année en année faisant des centaines de milliers de victimes, sans compter l'ampleur des dégâts matériels.

Alors non seulement nous devons à tout prix cesser l'abattage de nos arbres et forêts qui sont déjà sous un seuil critique, mais il faut aussi réduire la production de gaz à effet de serre (GES).

Le Canada fait piètre figure sur la scène internationale

En 144 jours, le Canada, avec 36 millions de population, produit plus de GES que la France en toute une année alors que sa population est de 64 millions. La moitié des GES produit au Canada est dû à l'exploitation des sables bitumineux.

En ce domaine, le Canada est un des pires pollueurs de la planète. Nous avons affiché en 2014, la pire performance parmi les pays industrialisés pour nos politiques en matière de changements climatiques. Nous sommes aussi le seul pays à s'être retiré du protocole de Kyoto. Sur la scène internationale, nous sommes considérés comme une des plus grande menaces pour l'écologie mondiale pour notre inaction climatique et l'exploitation des sables bitumineux.

En conclusion

À la lumière de ces informations, la proposition de la ville est nettement insatisfaisante. L'objet de la présente consultation aurait dû être d'informer la population de l'état actuelle de notre région et de la planète et de l'obligation que nous avons, en tant que collectivité, de conserver tous nos boisés et de s'empresse de reboiser pour réduire nos émissions de GES et d'atteindre les objectifs visés de 17 % de superficie boisé d'ici 2020. Nos discussions doivent porter sur les moyens de garder nos arbres et nos forêts, d'abord à coût nul et à faible coût et en dernier recours, en les achetant à **juste prix**.

Aussi, la municipalité doit agir avec prudence et discernement quant à sa planification de développement pour éviter de faire grimper indûment le prix des terrains qu'elle souhaite protéger.

Les villes ont jusqu'à maintenant sacrifié de grandes surfaces boisées pour favoriser leur développement domiciliaire, commercial et industriel pour augmenter leur assiette fiscale et combler l'augmentation des dépenses, sans tenir compte des dommages collatéraux sur notre santé et qualité de vie.

Cette pratique est dépassée. Nous devons approfondir notre réflexion sur la façon de développer nos villes, voire même diversifier les sources de revenus pour boucler les budgets des municipalités tout en conservant nos boisés, qui en plus d'embellir notre paysage, jouent plusieurs rôles essentiels.